

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2025 - 12

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 08 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 janvier à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 24 décembre 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Karin THEOLIER.

Procuration : Denise MELOT à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoir : 01

Nombre de votants : 22

Monsieur Jacques ARNOUX a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Suppression d'emplois permanents

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la CCHMV.

Les projets de suppression ont été présentés en séance du Comité Social Territorial le 17 décembre 2024. Ces suppressions ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la part des deux collègues (employeur et représentants du personnel).

Projet de suppression d'emplois permanents :

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Cadre d'emploi Grade	Cat.	Durée hebdo.	Missions pour information
06/04/2016 2016-42	Rédacteur Principal 1ère classe	B	35/35è	Responsable pôles Habitat - Immobilier de loisir Equipements sportifs
Motif de suppression	Nomination par voie de promotion Interne au titre de l'année 2024 au grade d'Attaché territorial le 01/11/2024 – Délibération du 04/09/2024			

04/10/2017 2017-184	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	35/35è	Agent technique
Motif de suppression	Nomination par voie de promotion interne au titre de l'année 2024 au grade d'Agent de maîtrise le 01/11/2024 - Délibération du 04/09/2024			
06/07/2022 2022-114	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	21/35è	Agent de service - Service piscine
Motif de suppression	Nomination par voie de promotion interne au titre de l'année 2024 au grade d'Agent de maîtrise le 01/11/2024 - Délibération du 04/09/2024			
08/09/2011 83-2011ex CCHMV	Adjoint administratif	C	35/35è	Agent administratif
Motif de suppression	Agent en disponibilité depuis le 01/09/2017 – Radiation des effectifs de la CCHMV pour mutation de l'agent le 01/09/2024			

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu le tableau des effectifs permanents de la CCHMV,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 décembre 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de supprimer, à compter du 08 janvier 2025, au tableau des effectifs permanents de la CCHMV les emplois permanents rappelés dans le tableau ci-avant ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 10 janvier 2025.

Le Président
Christian SIMON

